

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 82 (2010)

**Heft:** 2

**Artikel:** Fonds de solidarité : activités 2009

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-145020>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Fonds de solidarité: activités 2009

**Pour la septième année consécutive, le résultat record de l'exercice précédent a été dépassé. Malheureusement le nombre des membres fournissant une contribution a de nouveau diminué, alors que celui de nos membres est en constante augmentation.**

### **Extrait de l'avant-propos du président**

Durant l'exercice 2009, le Conseil de fondation s'est réuni pour quatre séances ordinaires et y a traité essentiellement d'affaires statutaires comme l'acceptation des comptes et du budget, le traitement de demandes de prêts et de diverses contributions, ainsi que la gestion des prêts. Pour la première fois, une évaluation du risque a été réalisée durant l'année sous rapport, dans le cadre des dispositions légales. Le Conseil de fondation a approuvé au total 18 demandes de prêt pour un montant global de 5,67 millions de francs et six requêtes pour une contribution au sens de l'extension du but d'un montant total de 52 000 francs. L'examen de toutes ces demandes n'a cessé de donner lieu à des débats animés au sujet des tâches de la Fondation et de la qualité des projets à financer ou à soutenir. L'adaptation au renchérissement du règlement des indemnités dans le contrat passé entre la Fondation Fonds de solidarité et l'ASH concernant la gestion du secrétariat de la Fondation a engendré une hausse des frais administratifs.

Par le passé, le Conseil de fondation s'était déjà préoccupé des risques encourus par la fondation, en fonction de la situation et ponctuellement. Mais durant l'année écoulée, il a réservé une séance spéciale pour satisfaire à une disposition en vigueur depuis 2008 et contenue dans l'art. 663b, chif. 12 CO et qui impose de faire figurer dans l'annexe au bilan des «Indications sur la réalisation d'une évaluation du risque». Il s'est agi en particulier de juger de l'ampleur de risques fondamentalement possibles dans l'optique d'une éventuelle influence notable sur l'évaluation des comptes annuels et,

le cas échéant, de quantifier ces risques. Heureusement, le Conseil de fondation est arrivé à la conclusion que sur près de 30 risques classés selon divers domaines et soigneusement évalués, aucun d'entre eux n'a dû être jugé décisif au sens de l'évaluation du risque et que, par conséquent, aucune réserve ne devait être faite quant à l'évaluation des comptes annuels.

A une exception près, le montant des nouveaux prêts payés au cours des sept dernières années fut toujours supérieur aux remboursements de prêts intervenus au titre des versements d'amortissements. C'est la raison pour laquelle les moyens disponibles pour l'octroi de prêts ont atteint un niveau minimum. Par conséquent, le Conseil de fondation devra, en première priorité durant la nouvelle période de mandat, étudier comment se procurer les fonds supplémentaires nécessaires à l'octroi de nouveaux prêts, et ce même si la solidarité des membres de l'Association est très réjouissante.

Les contributions volontaires des membres de l'ASH ont dépassé pour la troisième fois le seuil des 800 000 francs. Ainsi, pour la septième année consécutive, le résultat record de l'exercice précédent a été dépassé. Malheureusement le nombre des membres fournissant une contribution a de nouveau diminué, alors que celui de nos membres est en constante augmentation, et la disposition à consentir de telles contributions s'est déplacée vers ceux qui disposent d'un plus grand nombre de logements. Cette évolution a quelque peu terni l'impression globalement réjouissante et, dans cette perspective, le Conseil de fondation sera à la recherche de nouvelles idées qui seront certainement

les bienvenues. Il est bon de rappeler ici que les contributions volontaires sont exclusivement affectées aux prêts accordés à des conditions favorables, pour financer des projets de construction des membres et non pas aux contributions allouées dans le cadre de l'extension du but.

L'extension du but existe depuis quatre ans et il permet à la fondation – en complément de l'octroi des prêts portant sur les projets de construction des membres de l'ASH – de servir entre autres des contributions pour la prise en charge de frais de conseil, d'octroyer des prestations de soutien combinées à des prêts et des contributions destinés à des entreprises à but non lucratif pour promouvoir la construction de logements d'utilité publique. Pour ces tâches, la fondation dispose, au maximum, de la moitié des recettes nettes sur intérêts de l'année précédente, soit env. 247 000 francs pour l'année 2008. Même si ce montant n'a de loin pas été épousé, six projets ont néanmoins reçu un soutien sous forme d'une contribution, pour un montant global de 52 500 francs. Parmi eux, une fois de plus, ne figure aucun projet émanant d'un pays en voie de développement, pays pour lesquels au maximum un dixième des recettes nettes sur intérêts est disponible. Ces montants ne sont pas cumulables et ne peuvent donc pas être reportés sur l'année suivante. Depuis la réalisation de l'extension du but, 21 projets ont déjà bénéficié d'un appui sous forme de contribution, mais à vrai dire un seul hors de Suisse, à l'occasion du raz de marée de 2004 en Asie du Sud.

Les comptes annuels 2009 se soldent par un excédent de recettes de 1 119 930.45 francs contre CHF 1 164 347.00 francs pour l'année précé-

dente. Les avoirs de la fondation s'élèvent ainsi à 34,89 millions de francs. Le montant des nouveaux prêts versés a été plus haut que jamais et le niveau élevé des liquidités a logiquement subi une baisse. De ce fait, il a également été possible de réduire les effets du recul marqué des taux d'intérêt pour les intérêts bancaires. Malgré tout, s'agissant des recettes sur intérêts, il a fallu prendre en compte un recul de l'ordre de 21% par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses ont été inférieures à raison de 93 000 francs environ en comparaison de l'année précédente, surtout parce que dans le cadre de l'extension du but de la fondation, dans l'ensemble moins de moyens ont été investis pour le cofinancement de divers projets. Heureusement, seul un petit prêt résiduel de 3000 francs a dû faire l'objet d'un amortissement.

### **Les projets romands aidés en 2009**

Au cours de l'année 2009, le Conseil de fondation a accordé 19 prêts d'un montant total de 7,573 millions de francs pour divers projets de construction répartis dans toutes les régions de notre pays. Ces prêts ont permis des investissements dans la construction, l'achat ou la rénovation de bâtiments, pour plus de 61 millions de francs. Cependant deux des prêts alloués n'ont pas été mis à contribution. Les projets romands de l'année sont présentés dans le texte ci-dessous, avec quelques photos pour certains d'entre eux. Ils sont les témoins de la diversité des activités déployées par nos membres et des problèmes qui se posent à eux.

**LSR Logement Social Romand SA** à Lausanne a pu augmenter régulièrement son parc d'immeubles au cours des dernières années et dispose aujourd'hui de 621 logements dans les cantons de Vaud, Neuchâtel et Fribourg. Dans le cadre d'un plan de quartier, ce maître d'ouvrage a commencé la construction, au début 2009, du dernier de cinq immeubles locatifs

de douze logements à Marly FR. La région de Fribourg a toujours réagi très activement aux changements enregistrés sur le marché du logement, ce qui a également engendré une diminution constante du parc de logements vacants. La LSR s'est donc donné plus de dix ans pour terminer la construction de son ensemble immobilier à Marly. Mais au cours des dernières années, la situation s'est nettement stabilisée, de sorte que ces nouveaux logements dans la localité de Marly, proche de la ville de Fribourg, pourront être facilement loués. Le Conseil de fondation a approuvé un prêt d'un montant de 360 000 francs.

**La coopérative d'habitation Les jardins de la paix à Vevey** a pu acquérir un petit terrain entre deux immeubles déjà existants à Vevey et elle y construit un nouveau bâtiment doté de 15 logements. Le terrain est à environ 800 mètres du lac Léman et, grâce aux subventions généreuses du canton et de la commune permettant une réduction des loyers de 30%, les nouveaux logements seront loués sans

problème. La coopérative apporte ainsi sa petite pierre à l'atténuation de la pénurie de logements qui sévit dans toute la région du bassin lémanique. La Fondation Fonds de solidarité soutient le projet par un prêt de 450 000 francs.

**La coopérative En Solé à Courrendlin** dans le Jura doit faire réparer le toit de son seul immeuble abritant 21 logements. Compte tenu de diverses prémisses défavorables, la situation financière de la coopérative est très tendue, de sorte que nulle banque n'est disposée à lui accorder une augmentation de prêt. Comme les réparations ne peuvent être différées, la Fondation Fonds de solidarité finance la réfection du toit ainsi que d'autres rénovations par un prêt sans intérêt de 151 000 francs.

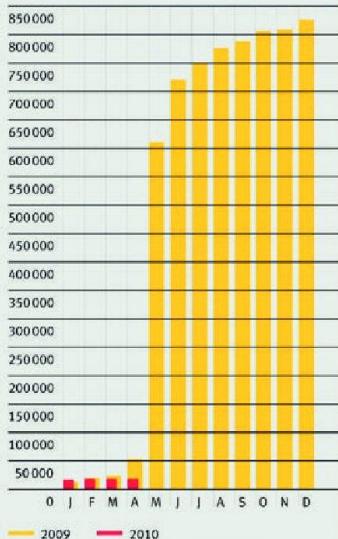
**La Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif FPLC** créée dans le canton de Genève a mis à disposition de trois coopératives une grande parcelle de terrain à bâtrir à Confignon, tout



LSR Logement Social Romand SA.

## Fonds de solidarité

**Etat des dons (en CHF)**



près de Genève, sous forme de droit de superficie. Ces coopératives se partagent le terrain pour la construction de trois bâtiments de même type. La Société Coopérative pour l'Habitat Social SCHS à Genève, fondée en 2002, a eu ainsi l'opportunité de réaliser un premier projet. Grâce à un prêt de la Fondation Fonds de solidarité d'un montant de 360 000 francs, aux subventions cantonales et à un prêt favorable d'un fonds cantonal pour le développement des énergies renouvelables, la coopérative pourra louer sans problème les logements attrayants, contre des loyers modérés.

**La Société Coopérative d'Habitation Les Tilleuls à Tramelan BE**, fondée en 1963, est devenue membre de l'ASH en 2009. Elle ne possède qu'un seul immeuble construit en 1952 et comptant six logements, qui n'a jamais fait l'objet de modifications jusqu'ici, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ce qui explique les loyers modiques pour les 3 et 4 pièces qui, même après l'assainissement partiel de l'enveloppe du bâtiment, ne s'élèveront en moyenne qu'à 500 francs environ. Pour le financement des travaux d'assainissement, la Fondation Fonds de solidarité a accordé un prêt de 140 000 francs.

A l'occasion du départ d'un membre du comité – qui avait rendu de très précieux services pendant de longues années – de la petite Coopérative



*Le projet de la FPLC.*

**d'habitation le Bateau jaune à Saingelégier** dans le canton du Jura, le Conseil de fondation a bien voulu accorder à la coopérative un prêt de 32 000 francs. Celui-ci est destiné à remplacer un prêt résiduel que le membre sortant du comité avait accordé à la coopérative bien des années auparavant et qu'il voulait maintenant récupérer pour améliorer sa rente AVS. Le rap-

port annuel 2009 peut être commandé auprès du secrétariat de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat: tél. 021 648 39 00 ou ash.romande@bluewin.ch.

*Extrait du rapport d'activité du Fonds de solidarité rassemblé par Jacques Ribaux, membre du Conseil de la fondation Fonds de solidarité.*



*Les jardins de la paix à Vevey.*